

# Études & Résultats

DIRECTION DE LA RECHERCHE, DES ÉTUDES, DE L'ÉVALUATION ET DES STATISTIQUES



MAI  
2019  
NUMÉRO  
1115

## Cartographie de la qualité de vie des enfants en France : huit profils de territoires

Pour appréhender la qualité de vie des enfants de moins de 18 ans, une cartographie a été réalisée à partir d'une soixantaine d'indicateurs (santé, éducation, accueil des jeunes enfants, etc.), dans la lignée du rapport Stiglitz. Elle permet de distinguer huit groupes de territoires en France métropolitaine.

5,2 millions d'enfants vivent dans trois groupes de territoires (groupes 1, 2 et 3) aux conditions économiques favorables (périphérie des métropoles régionales, Ouest, bassin lyonnais, etc.). Ceux-ci se distinguent entre eux par l'accessibilité aux services et équipements scolaires et de santé.

Les territoires du groupe 4 (pour l'essentiel en Île-de-France et dans certaines grandes villes) allient les conditions de vie économiques et de logement les plus défavorables et une offre satisfaisante d'équipements et services : 3,4 millions d'enfants y vivent. Le groupe 5, où résident 1,3 million d'enfants, présente des caractéristiques économiques similaires, mais les services sont plus éloignés. Les territoires ruraux du nord de la France et de la diagonale allant du nord-est au sud-ouest (groupe 6) abritent moins d'un million d'enfants. Ils présentent des caractéristiques économiques plutôt défavorables et une accessibilité aux équipements plus limitée.

Les grandes métropoles de régions, avec des niveaux de vie élevés en moyenne mais des inégalités marquées, accueillent 3,1 millions d'enfants (groupe 7). L'accès aux équipements y est très bon. Le groupe 8 rassemble des territoires marqués par un faible accès aux équipements : 90 000 enfants y vivent.

Jacques Bellidenty, Pauline Virot (DREES)

La qualité de vie recouvre de multiples dimensions telles que la santé, l'environnement, l'économie, l'éducation. Cette étude s'intéresse à la qualité de vie des 14 millions d'enfants de moins de 18 ans. Dans le prolongement du Rapport de la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social, dit Stiglitz (Stiglitz, Sen, *et al.*, 2009), elle vise à appréhender leurs conditions de vie dans les différents territoires de France métropolitaine, en intégrant un élément nouveau à l'analyse : des données relatives à des thèmes spécifiques aux enfants<sup>1</sup>. L'étude se fonde, ainsi, sur l'analyse simultanée d'une soixantaine d'indicateurs disponibles à un niveau géographique fin, sur 3 200 territoires<sup>2</sup>, et répartis en sept thèmes : modes d'accueil des jeunes enfants, santé (accès et recours aux soins), accès à l'éducation et résultats scolaires, conditions socio-économiques, conditions de logement, pratiques sportives et démographie (*encadré 1*).

### Accès aux équipements et caractéristiques socio-économiques, une combinaison propre à chacun des huit groupes de territoires

Au regard des différents aspects des conditions de vie des enfants en France métropolitaine, une typologie statis-

...

1. Les thèmes propres aux enfants tels que les résultats scolaires, l'accès aux modes d'accueil de la petite enfance et aux équipements scolaires, ou encore la santé des enfants, ne sont pas intégrés dans les études sur l'ensemble de la population (Reynard et Vialette, 2014 ; CGET, 2015 ; OCDE, 2017).
2. Les communautés de communes, les communautés d'agglomérations et les autres communes (*encadré 2*).

tique permet de distinguer huit groupes de territoires homogènes (*encadré 2 et tableau 1*)<sup>3</sup>.

Les territoires se différencient en premier lieu par leurs caractéristiques socio-économiques<sup>4</sup>. Ceux qui accueillent, en moyenne, les familles les plus aisées (groupes 1, 2 et 3) s'opposent aux territoires où résident les familles les plus défavorisées (groupes 4, 5 et 6). Ces derniers cumulent souvent des proportions plus élevées de familles sous le seuil de bas revenus, de familles monoparentales, de familles nombreuses, vivant en HLM et de logements suroccupés (*encadré 3*). Deux autres groupes présentent des caractéristiques particulières. D'une part, les grandes villes où le niveau de vie médian est élevé mais avec des disparités socio-économiques importantes (groupe 7). D'autre part, des territoires avec des caractéristiques socio-économiques proches de la moyenne, mais qui se distinguent sur d'autres aspects (groupe 8). Au sein de ces quatre sous-ensembles, un second facteur de différenciation des espaces concerne l'accessibilité aux services et équipements (établissements d'accueil du jeune enfant [EAJE], communément appelés crèches, assistantes maternelles, gardes à domicile et préscolarisation, collèges et lycées, cantines scolaires, pédiatres et généralistes) à destination des enfants.

Les caractéristiques scolaires (taille des classes, redoublement avant l'entrée en sixième) constituent d'autres critères importants de différenciation des territoires.

En définitive, ces différentes dimensions ne se combinent pas de façon univoque, certains groupes présentant des caractéristiques socio-économiques favorables associées à une faible accessibilité aux équipements, tandis que pour d'autres c'est l'inverse. D'autres encore offrent un portrait plus homogène.

### Les périphéries aisées des grandes métropoles : des territoires bien équipés accueillant des familles plus favorisées (groupe 1)

Des communes situées dans les couronnes des grandes métropoles régio-

## ENCADRÉ 1

### Cartographie interactive sur les conditions de vie des enfants

En complément de cette étude, un outil de datavisualisation rassemble une soixantaine d'indicateurs sur les conditions de vie des enfants en France métropolitaine au niveau communal construits à partir d'une douzaine de bases de données (recensement de la population, bases de données de l'Éducation nationale, système national des données de santé [SNDS], etc.). À travers des cartographies interactives, l'utilisateur peut comparer des données aux niveaux communal, départemental et national. Au total, sept thématiques sont couvertes : modes d'accueil des jeunes enfants, santé (accès et recours aux soins), accès à l'éducation et résultats scolaires, conditions socio-économiques, conditions de logement, pratiques sportives et démographie.

## ENCADRÉ 2

### Méthodologie

Décrire les conditions de vie des enfants mineurs nécessite de raisonner à un niveau local fin, c'est-à-dire autant que possible celui de la commune. Afin d'élaborer la typologie de cette étude, il a toutefois été nécessaire d'agréger systématiquement les communes en communauté de communes et communauté d'agglomérations, pour des raisons méthodologiques (limiter les valeurs manquantes).

Cette approche limite le choix des indicateurs à ceux déclinés à ces niveaux géographiques fins. Par exemple, l'étude n'inclut pas de données sur la mesure de l'Indice de masse corporelle (IMC) ni sur la prévention dentaire ou la consommation d'alcool, et de tabac qui peuvent être prises en compte dans d'autres analyses (Unicef, 2013 ; OCDE, 2009). Ces données sont, en effet, disponibles uniquement aux niveaux départemental, régional ou national.

Les données sur certaines thématiques sont en outre indisponibles pour les DROM qui n'ont donc pu être intégrés à cette étude.

Afin de comparer les territoires en matière de conditions de vie des enfants, on emploie une méthode de classification qui produit une analyse simultanée de l'ensemble des indicateurs et permet de construire des groupes de territoires similaires entre eux.

Avec les méthodes classiques, un thème (la santé, par exemple), qui comporte un grand nombre d'indicateurs par rapport aux autres, aura un poids plus fort dans la détermination des groupes. Pour pallier ce déséquilibre et accorder autant d'influence à chaque thème, il est possible d'utiliser une méthode d'analyse factorielle multiple hiérarchique (AFMH). Le principe de celle-ci est d'attribuer à chaque thème des pondérations équilibrant sa contribution à l'analyse<sup>5</sup>. Il est ensuite possible d'appliquer une méthode de classification standard : dans le cadre de cette étude, il s'agit d'une classification ascendante hiérarchique (CAH). Cette méthode permet d'agréger deux à deux, selon un processus itératif, les communautés de communes, les communautés d'agglomérations et les autres communes les plus similaires au regard des indicateurs à disposition pour analyser les conditions de vie des enfants.

La méthode est par nature synthétique : elle cherche à construire des groupes de territoires autant que possible similaires entre eux, mais elle ne peut garantir qu'ils seront entièrement homogènes pour la totalité des indicateurs. La caractérisation des groupes réalisée dans cette étude est nécessairement réductrice, car elle s'appuie sur les caractéristiques moyennes au sein de chacun. L'appartenance d'un territoire à un groupe n'empêche pas, pour autant, que celui-ci puisse ponctuellement, pour un ou plusieurs des indicateurs considérés, s'éloigner des caractéristiques moyennes de ce groupe.

1. Tous les indicateurs d'une même thématique reçoivent la même pondération, égale à l'inverse de la première valeur propre obtenue par une analyse (en composantes principales ou multiples) menée séparément sur ce groupe d'indicateurs. Ainsi, la structure des corrélations internes à la thématique est conservée.

nales (Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux, Grenoble, Toulouse) composent le groupe 1 (*carte 1*). Elles comptabilisent 2 millions d'enfants (15 %).

Ce groupe concentre des caractéristiques économiques et sociales plutôt favorables. D'une part, le niveau de vie des familles y est le plus élevé (en moyenne<sup>5</sup>, 1 890 euros par mois). C'est dans ce groupe que les enfants ont le plus souvent un parent cadre (en moyenne 27 %).

D'autre part, les familles vivent moins souvent sous le seuil de bas revenus (*encadré 3*), les enfants vivent moins souvent dans une famille nombreuse et ont moins souvent un parent au chômage.

De plus, ces territoires jouissent d'une bonne couverture en équipements et services : les temps d'accès estimés aux collèges et lycées sont courts (*encadré 3*), les densités de médecins

3. Cette homogénéité s'apprécie de façon globale, pour l'ensemble des indicateurs considérés. Ainsi, l'appartenance d'un territoire à un groupe n'empêche pas que, pour quelques indicateurs pris isolément, ce territoire puisse s'éloigner des caractéristiques moyennes de son groupe.

4. Sur l'ensemble de la population, les caractéristiques socio-économiques sont aussi le premier facteur de différenciation des territoires en France métropolitaine, suivies par la distinction entre espaces ruraux et urbains (Reynard et Viallette, 2014).

5. Les moyennes citées dans cette étude sont des moyennes simples des indicateurs calculées pour les territoires d'étude, non pondérées par leur population. En raison de la méthode utilisée (*encadré 2*), ces valeurs sont proches des valeurs médianes (*tableau complémentaire B sur le site de la DREES*). Ce sont les moyennes et non les médianes qui sont mobilisées afin de simplifier la lecture.

**TABLEAU 1**  
**Principaux indicateurs caractérisant les types de territoires**

	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Groupe 5	Groupe 6	Groupe 7	Groupe 8	Ensemble des territoires
<b>Nombre d'enfants de moins de 18 ans</b>	2 050 000	1 820 000	1 320 000	3 430 000	1 290 000	910 000	3 130 000	90 000	<b>14 000 000</b>
<b>Répartition des enfants de moins de 18 ans (en %)</b>	15	13	9	24	9	6	22	1	
<b>Conditions économiques et de logement, démographie</b>									
...niveaux de vie médians des familles (en euros par mois)	1890	1660	1780	1360	1490	1450	1790	1570	1640
...parts des familles vivant sous le seuil de bas revenus (en %)	16,7	15,6	13,1	37,6	21,8	22,5	24,3	20,4	20,1
...parts d'enfants mineurs dans un foyer monoparental (en %)	16,4	12,5	11,9	23,9	15,7	16,9	22,3	19,6	16,2
Moyennes des... ...parts d'enfants mineurs dans une famille nombreuse (en %)	29,0	35,1	27,4	39,6	34,5	28,6	30,6	18,7	31,1
...parts d'enfants mineurs vivant dans un logement suroccupé (en %)	4,4	2,2	2,3	12,8	3,3	4,4	13,0	11,4	5,1
...parts d'enfants mineurs vivant dans un logement HLM (en %)	12,4	9,1	4,8	35,1	9,0	6,7	22,7	6,6	11,7
...coût relatif du logement	1,3	0,9	1,0	1,5	0,9	1,0	2,0	1,7	1,2
<b>Accessibilité aux services et aux équipements</b>									
...temps d'accès à la commune du collège le plus proche (en minutes)	5,8	6,8	8,9	5,9	7,6	10,2	6,4	19,1	8,0
...temps d'accès à la commune du lycée le plus proche (en minutes)	9,6	10,9	14,9	7,8	13,3	19,5	8,3	36,1	13,5
...accès aux généralistes (nombre de consultations par habitant)	4,7	3,8	3,4	4,4	3,3	3,3	4,2	3,6	3,8
Moyennes des... ...accès aux pédiatres libéraux (nombre d'ETP pour 100 000 habitants)	4,3	1,6	1,8	3,4	0,8	0,8	5,0	1,2	2,2
...accessibilité aux places auprès d'assistantes maternelles, en école maternelle et garde à domicile (nombre de places à proximité pour 100 enfants de moins de 3 ans)	41	64	46	38	54	41	29	19	45
...accessibilité aux places en crèche (nombre de places à proximité pour 100 enfants de moins de 3 ans)	19	7	9	16	7	10	28	33	13
<b>Santé</b>									
...parts des jeunes filles de 15-17 ans ayant connu une interruption volontaire de grossesse (en %)	1,7	1,4	1,5	3,0	1,9	2,0	2,5	1,8	1,9
...parts d'enfants ayant consulté un dentiste (en %)	48,5	43,8	43,5	37,5	36,9	36,3	41,8	39,7	41,4
Moyennes des... ...parts d'enfants ayant consulté un généraliste (en %)	88,9	87,4	84,5	84,2	80,4	78,2	81,6	79,7	83,6
...parts d'enfants de moins de 11 ans ayant consulté un ophtalmologue (en %)	24,3	22,8	21,5	17,9	19,2	17,3	20,8	15,3	20,5
...parts d'enfants de 11-17 ans ayant consulté un ophtalmologue (en %)	28,4	27,8	26,0	23,9	23,9	21,1	25,5	21,4	25,2
<b>Scolarité</b>									
...parts d'élèves en retard en sixième (en %)	7,2	9,1	7,3	13,1	11,2	10,9	9,5	9,1	9,4
Moyennes des... ...effectifs moyens des classes dans le premier degré	25,5	24,5	23,7	24,0	23,1	21,7	25,3	21,1	23,8
...effectifs moyens des classes au collège	27,0	25,8	25,9	24,7	24,4	23,8	26,6	25,0	25,4

**Note** • Chaque indicateur correspond à la moyenne de la valeur de l'indicateur dans les territoires (communautés de communes, d'agglomération ou communes) de chaque groupe. Les chiffres en bleu indiquent un positionnement favorable à la qualité de vie, et ceux de couleur orange, un positionnement défavorable.

**Lecture** • La part de familles vivant sous le seuil de bas revenus est dans les territoires (communautés de communes, d'agglomérations et communes) du premier groupe de 16,7 % en moyenne, contre une moyenne de 20,1 % sur l'ensemble des territoires de France métropolitaine.

**Champ** • Communautés de communes, communautés d'agglomération et autres communes de France métropolitaine.

**Sources** • Insee, Recensement de la population, base permanente des équipements, fichiers démographiques sur les logements et les individus (FIDELI) ; ATIH, programme de médicalisation des systèmes d'information (PMSI) ; CNAMTS, système national d'information interrégimes de l'Assurance maladie (Sniram) ; DEPP, enquête Constat du premier degré, système d'information-scolarité (SI-Scolarité) ; CNAF, fichier des prestations légales et d'action sociale (FILEAS) ; ACOSS, dispositif Pajemploi ; DREES, volet sur les services de PMI de l'enquête annuelle Aide sociale.

généralistes et pédiatres sont parmi les plus élevées et l'accessibilité aux places en crèche est plus importante que dans l'ensemble des territoires métropolitains<sup>9</sup>.

Par ailleurs, c'est dans ce groupe que les enfants recourent le plus aux soins (dentistes, ophtalmologistes, psychiatres, médecins généralistes). Enfin, au niveau scolaire, les enfants ont moins souvent redoublé avant l'entrée en sixième et arrêtent moins souvent l'école avant 18 ans.

### Ouest, bassin lyonnais : des conditions économiques plutôt favorables et un bon accès aux équipements scolaires (groupe 2)

Cette catégorie de territoires est surtout localisée en Bretagne, dans les Pays de la Loire, le bassin lyonnais, le Nord, le Doubs et le Jura (*carte 1*). Ces territoires accueillent 1,8 million d'enfants, soit 13 % des enfants. Les enfants y représentent une part plus élevée de la population que la moyenne nationale.

Les facteurs économiques y sont plutôt favorables. Les niveaux de vie médians des familles y sont en moyenne proches de la valeur nationale (1 660 euros par mois). Les enfants vivent moins souvent dans des familles pauvres. Ainsi, en moyenne, la part de familles vivant sous le seuil de bas revenus des territoires de ce groupe est de 15,6 % contre 20,1 % pour l'ensemble des territoires de France métropolitaine (*tableau 1*). Les familles monoparentales et les parents au chômage, plus souvent concernés par la pauvreté, y sont moins représentés qu'en moyenne sur l'ensemble des territoires. Ces territoires accueillent néanmoins davantage de familles nombreuses (trois enfants ou plus), qui sont elles aussi plus exposées au risque de pauvreté. Dans ces territoires, les familles vivent moins souvent dans des logements anciens<sup>7</sup> ou suroccupés (*encadré 3*). Le coût relatif du logement à l'achat<sup>8</sup>, rapport entre le prix moyen d'achat au m<sup>2</sup> des logements et le niveau de vie mensuel médian des familles avec enfant mineur, y est aussi plus faible. Les inégalités de revenus sont plus réduites : l'indice de Gini – indice habituel pour mesurer les inégalités – y est moins élevé. L'éducation prioritaire y est moins développée<sup>9</sup>.

### ENCADRÉ 3 Définitions

Comme le seuil de pauvreté, le **seuil de bas revenus** est estimé par l'Insee : il correspond à 60 % du niveau de vie médian mais calculé avant impôt et utilisant une échelle d'équivalence pour tenir compte de la composition du ménage un peu différente. On ajoute en effet à l'échelle d'équivalence habituelle (1 unité de consommation pour le premier adulte, 0,5 pour toute autre personne de 14 ans ou plus, 0,3 pour toute autre personne de moins de 14 ans), un coefficient de 0,2 pour les familles monoparentales.

Les **logements appelés anciens** sont ceux construits avant 1971.

Un logement est considéré comme **suroccupé** si le nombre de pièces est trop faible par rapport à la composition du ménage qui l'occupe (voir définition précise dans l'onglet Définitions du fichier Excel associé à l'étude sur le site de la DREES).

Le **temps d'accès aux collèges et aux lycées** est approché par la distance routière en temps de l'hôtel de ville de la commune de résidence à l'hôtel de ville de la commune la plus proche équipée d'un collège ou d'un lycée. Pour les communes équipées d'un collège ou d'un lycée, le temps correspond à un temps moyen d'accès à l'hôtel de ville de la commune par la population.

Le **recours aux médecins et pédiatres** libéraux ne tient pas compte du recours aux centres de Protection maternelle et infantile (PMI) et aux Centres médico-psycho-pédagogique (CMPP).

Les **inégalités sociales d'accès à la cantine** correspondent au rapport entre la part d'enfants demi-pensionnaires, dont les parents appartiennent à des catégories « favorisées », et la part de ceux dont les parents appartiennent à des catégories en moyenne moins favorisées. La catégorie dite favorisée correspond aux enfants vivant dans un ménage dont la personne de référence est chef d'entreprise de dix salariés ou plus, cadre et profession intellectuelle supérieure, profession intermédiaire, instituteur, professeur des écoles, retraité cadre et de profession intermédiaire. Les autres catégories correspondent aux enfants vivant dans un ménage dont la personne de référence est agriculteur exploitant, artisan et commerçant (et retraité correspondant), employé, ouvrier, retraité ouvrier et employé, chômeur n'ayant jamais travaillé, personne n'ayant jamais travaillé.

Par ailleurs, l'accès aux équipements y est en moyenne plus aisé. Les temps d'accès aux communes des collèges et lycées les plus proches sont relativement courts et l'accessibilité aux places chez une assistante maternelle et à l'école est la meilleure des territoires métropolitains.

Si, comparativement à la population, l'accessibilité et le recours aux pédiatres sont moins élevés que dans l'ensemble des territoires, le recours aux médecins généralistes est, au contraire, plus élevé. Enfin, le nombre d'interruptions volontaires de grossesse (IVG) des mineures<sup>10</sup> y est plus bas que dans les autres territoires.

### Périphéries de certaines grandes villes : des conditions économiques favorables mais des équipements et services moins accessibles (groupe 3)

Ce groupe de territoires concentre 1,3 million d'enfants (9 %) et se répartit en petites zones autour de certaines grandes villes (Clermont-Ferrand, Dijon, Nancy, Pau, Tours, etc.) [*carte 1*]. La part d'enfants dans la population est légèrement supérieure à la moyenne.

Ce groupe présente un profil socio-économique plus favorable que le groupe 2 puisque le taux moyen de familles vivant sous le seuil de bas revenus, de familles monoparentales, et d'enfants dont un des parents est au chômage y est le plus bas. Les familles nombreuses y sont aussi moins représentées que dans l'ensemble des territoires métropolitains. Comme dans le groupe 2, les logements dans lesquels vivent les enfants sont moins souvent suroccupés et moins souvent anciens. En revanche, l'accessibilité aux équipements et services est plus limitée. Les distances moyennes vers les collèges et lycées sont ainsi plus importantes que dans l'ensemble des territoires. L'accessibilité aux crèches et aux médecins généralistes est également plus faible. Au niveau scolaire, les enfants arrêtent moins souvent l'école avant 18 ans et sont également moins souvent en retard à l'entrée en sixième. Ainsi, en moyenne, seuls 2 % des 16-17 ans ont quitté l'école, seuls 7 % des élèves de sixième ont redoublé au moins une classe, contre respectivement 4 % et 9 % sur l'ensemble des territoires.

6. Ces indicateurs sont construits à partir du calcul d'une distance *via* le réseau routier et ne tiennent donc pas compte des déplacements en transport en commun, à pied, en deux-roues non motorisé, etc.

7. Une date de construction ancienne peut être considérée comme un indicateur d'inconfort thermique (Devalière, Briant, *et al*, 2011).

8. Cet indicateur complète et relativise l'information fournie par la valeur du niveau de vie. Il la situe dans le contexte local pour le secteur du logement, élément important des conditions de vie des familles (même s'il n'est abordé dans cet indicateur que par l'angle partiel du prix des achats immobiliers).

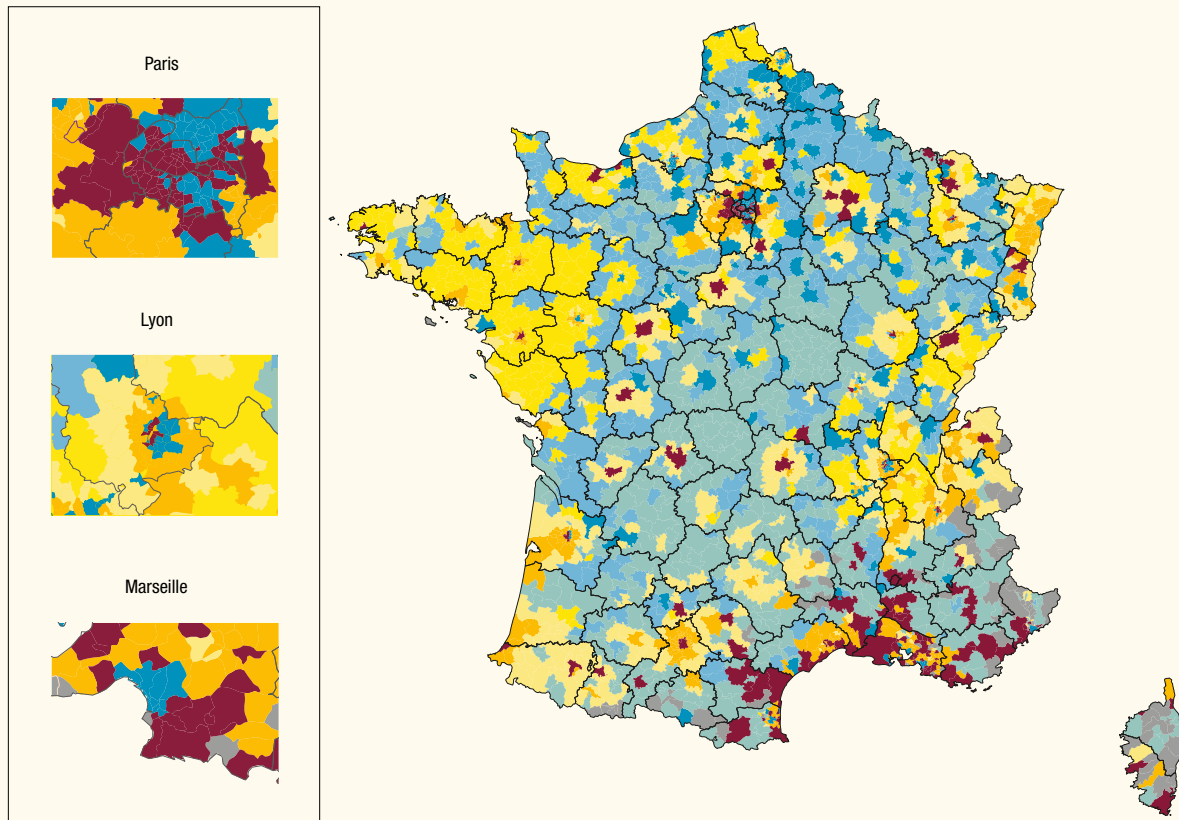
9. Notons que les indicateurs de scolarisation en zone d'éducation prioritaire, de même que la densité de logements sociaux dépendent en partie du type d'environnement urbain/rural et pas seulement du tissu social.

10. Parmi les jeunes filles âgées de 15 à 17 ans.

CARTE 1

La qualité de vie des enfants en France métropolitaine par groupes de territoires

■ Groupe 1 ■ Groupe 2 ■ Groupe 3 ■ Groupe 4 ■ Groupe 5 ■ Groupe 6 ■ Groupe 7 ■ Groupe 8



**Note** • Groupe 1 : les périphéries aisées des grandes métropoles régionales, des territoires bien équipés accueillant des familles plus favorisées ; groupe 2 : des territoires caractérisés par des conditions économiques plutôt favorables et un bon accès aux équipements scolaires ; groupe 3 : des territoires aux conditions économiques plutôt favorables mais aux équipements et services moins accessibles ; groupe 4 : les territoires parmi les moins favorisés économiquement, mais aux services et équipements accessibles ; groupe 5 : des territoires un peu moins défavorisés, avec davantage d'enfants en difficulté scolaire, et éloignés des services de santé ; groupe 6 : des territoires avec peu d'enfants, plutôt défavorisés, où l'accessibilité générale aux services et équipements est la plus faible ; groupe 7 : les grandes métropoles de régions réunissent des situations économiques très contrastées, et sont bien équipées ; groupe 8 : les territoires aux situations économiques intermédiaires, marqués par un faible accès aux équipements.

Une version interactive de cette carte est disponible à l'adresse suivante : [http://dataviz.drees.solidarites-sante.gouv.fr/conditions\\_de\\_vie\\_des\\_enfants/](http://dataviz.drees.solidarites-sante.gouv.fr/conditions_de_vie_des_enfants/)

**Champ** • Communautés de communes, communautés d'agglomérations et autres communes de France métropolitaine.

**Sources** • Insee, Recensement de la population, base permanente des équipements, fichiers démographiques sur les logements et les individus (FIDELI) ; ATIH, programme de médicalisation des systèmes d'information (PMSI) ; CNAAMTS, système national d'information interrégimes de l'Assurance maladie (Sniiram) ; DEPP, enquête Constat du premier degré, système d'information-scolarité (SI-Scolarité) ; CNAF, fichier des prestations légales et d'action sociale (FILEAS) ; ACOSS, dispositif Pajemploi ; DREES, volet sur les services de PMI de l'enquête annuelle Aide sociale.

11. Ces indicateurs, fondés sur une distance par la route, permettent d'évaluer l'accessibilité aux différents équipements et services, sans toutefois pouvoir tenir compte des différences de modes de déplacements au sein de la population (véhicules motorisés, transport en commun, etc.)

Des territoires défavorisés économiquement mais des équipements accessibles (groupe 4)

Ce groupe rassemble pour l'essentiel des communes situées en Île-de-France (nord de la capitale, Seine-Saint-Denis et sud du Val-de-Marne), dans l'est Lyonnais, et plusieurs villes réparties sur toute la France telles que Le Mans, Saint-Nazaire, Béziers, Roanne, Strasbourg, Reims, Amiens, Lille, Valenciennes (carte 1). Il comptabilise

3,4 millions d'enfants, soit un enfant sur quatre.

Les communes de ce groupe concentrent les caractéristiques économiques et sociales les plus défavorables, mais l'accessibilité aux équipements et services (crèches, collèges, lycées, médecins, pédiatres) est en moyenne plus grande que dans l'ensemble des territoires<sup>11</sup>.

Ainsi, les niveaux de vie médians y sont en moyenne les plus faibles. Les enfants vivent plus fréquemment dans des familles exposées au risque de pauvreté. En moyenne, la

part de familles sous le seuil de bas revenus est la plus élevée (38 %) des territoires de France métropolitaine. C'est aussi dans ce groupe que les enfants ont le plus souvent un parent au chômage, vivent le plus souvent dans une famille monoparentale ou une famille nombreuse (de trois enfants ou plus). Le prix à l'achat des logements, rapporté au niveau de vie des familles, est élevé. Ils habitent plus souvent dans des logements sociaux et leurs conditions de logement sont parmi les plus mauvaises (plus de logements suroccupés ou anciens).

Par ailleurs, ils quittent davantage l'école avant 18 ans. En moyenne, la part des 16-17 ans ayant quitté l'école est la plus élevée (7 %). Ils sont plus souvent en retard à l'entrée en sixième (13 %) (Baccaïni, Lapasse *et al.*, 2014). Ils sont moins souvent demi-pensionnaires et quand ils le sont, leurs parents sont plus souvent de catégorie « favorisée ». Les enfants de ce groupe sont aussi plus souvent inscrits en éducation prioritaire (en moyenne, 38 %). Par ailleurs, la moyenne des taux d'IVG et d'accouchements chez les 15-17 ans est la plus élevée.

### Des territoires ruraux de la moitié nord, un peu moins défavorisés mais éloignés des services de santé (groupe 5)

Situés pour l'essentiel dans les communes rurales de la moitié nord de la France métropolitaine, 1,3 million d'enfants vivent dans les territoires de ce cinquième groupe (*carte 1*). Comme dans le groupe 4, ce groupe de territoires accueille des familles économiquement moins favorisées, bien que de façon un peu moins marquée. Les enfants vivent plus souvent dans des familles sous le seuil de bas revenus et ont plus souvent un parent au chômage. À l'inverse, ils ont moins souvent un parent cadre. La part d'enfants ayant un parent cadre est en moyenne de 8 %, contre 15 % pour l'ensemble des territoires de France métropolitaine. Les niveaux de vie sont plus faibles que dans l'ensemble des territoires. Les familles comptent plus souvent trois enfants ou plus. Toutefois, par rapport au groupe 4, les inégalités de niveaux de vie y sont légèrement plus réduites, les logements moins souvent suroccupés et le coût relatif du logement à l'achat, rapporté au niveau de vie des familles, est plus faible.

Si les temps d'accès aux lycées et collèges sont relativement proches de la moyenne des territoires de France métropolitaine, ce groupe se distingue nettement du précédent par une moindre accessibilité aux médecins généralistes ou pédiatres.

En matière d'accueil du jeune enfant, la situation est plus contrastée : l'accessibilité aux crèches est plus limitée, mais le taux de places à proximité chez les assis-

tantes maternelles est plus élevé qu'au niveau national.

Par ailleurs, les enfants de ces territoires sont moins souvent licenciés sportifs. Enfin, ils arrêtent plus souvent l'école avant 18 ans et sont plus souvent en retard à l'entrée en sixième.

### Peu d'enfants, et la plus faible accessibilité aux services et équipements dans la diagonale nord-est/sud-ouest (groupe 6)

Les communes de cette catégorie se situent le long d'une diagonale allant du nord-est au sud-ouest, dans les Pyrénées et les Alpes. Elles abritent 910 000 enfants (6 %) [*carte 1*]. La part des enfants au sein de la population est plus faible dans ce groupe qu'ailleurs, et en baisse depuis 2009.

Ce groupe de territoires présente plusieurs caractéristiques communes avec les groupes 4 et 5, notamment en matière économique. Les familles vivent plus souvent sous le seuil de bas revenus et leurs niveaux de vie y sont plus faibles qu'ailleurs. Les enfants ont plus souvent un parent au chômage et moins souvent un parent cadre. Toutefois, comme dans le groupe 5, le niveau de prix des achats immobiliers, rapporté au niveau de vie des familles, est plus réduit que dans l'ensemble des territoires métropolitains.

Comme dans le groupe 5, l'accessibilité aux soins est plus limitée que dans l'ensemble des territoires. Les recours moyens aux soins (médecins généralistes, pédiatres, dentistes, ophtalmologues et psychiatres) y sont également parmi les plus faibles (Chaput et Vergier, 2017). À cela s'ajoute une accessibilité aux autres équipements et services encore moins bonne que dans le groupe 5 : moins de places accessibles en crèche, auprès d'assistantes maternelles ou à l'école, des temps d'accès aux communes des collèges et lycées les plus proches plus importants. Au niveau scolaire, les enfants de ces territoires sont plus souvent en retard à l'entrée en sixième et arrêtent plus souvent leurs études avant 18 ans. Les effectifs par classe sont toutefois moins élevés qu'ailleurs. Enfin, le nombre de licences sportives délivrées pour cent enfants est également plus faible.

### Les grandes métropoles de régions réunissent des situations économiques très contrastées, et sont bien équipées (groupe 7)

Ce groupe se compose de la plupart des grandes villes (Paris, Lyon, Bordeaux, Toulouse, Nantes, Rennes, Dijon, etc.), de la banlieue ouest de Paris, du bassin méditerranéen et de quelques villes moyennes ou petites (*carte 1*). Il abrite 3,1 millions d'enfants, c'est-à-dire plus d'un enfant sur cinq.

Dans ces territoires, on retrouve les caractéristiques courantes des grandes villes. Le niveau de vie médian (1 790 euros par mois en moyenne) et la part d'enfants de cadres (24 % en moyenne) sont parmi les plus élevés. Toutefois, la part de familles vivant sous le seuil de bas revenus est également élevée (24 % en moyenne), comme la part de familles monoparentales et d'enfants inscrits en éducation prioritaire. Ainsi, les inégalités de niveaux de vie sont particulièrement marquées (indice de Gini le plus élevé). Par ailleurs, le coût relatif du logement à l'achat y est le plus important, comparé au niveau de vie des familles. C'est dans ce groupe que les conditions de logement sont les moins bonnes : la part d'enfants vivant dans un logement suroccupé est de 13 % en moyenne sur ces territoires, contre 5 % en France métropolitaine. C'est la plus élevée. Les logements où vivent les enfants sont également plus anciens qu'ailleurs. Ces territoires majoritairement urbains bénéficient cependant d'un meilleur accès aux équipements (crèches, collèges, lycées, médecins, pédiatres). C'est dans ce groupe que le recours aux pédiatres est le plus élevé, tandis que le recours aux généralistes est un peu inférieur à la moyenne des territoires.

### Des territoires de montagne, aux situations économiques intermédiaires, marqués par un faible accès aux équipements (groupe 8)

Ce dernier groupe rassemble des communes de montagne situées aux frontières espagnole et italienne, et en Corse. Il comptabilise moins de 100 000 enfants (1 %) [*carte 1*]. Les enfants sont peu représentés dans la population de ces

territoires. C'est dans ce groupe qu'en moyenne la part de familles nombreuses est la plus faible.

Les caractéristiques socio-économiques moyennes y sont relativement proches de la moyenne dans l'ensemble des territoires métropolitains, qu'il s'agisse du niveau de vie médian ou du taux de familles sous le seuil de bas revenus. Les enfants ont moins souvent un parent cadre, mais aussi moins souvent un parent chômeur. Toutefois, les logements sont plus souvent suroccupés et les prix

d'achat sont élevés par rapport au niveau de vie des familles.

Bien que l'accessibilité aux places en crèche soit la plus élevée de l'ensemble des territoires<sup>12</sup>, certains services et équipements sont particulièrement peu accessibles. L'accessibilité aux places chez les assistantes maternelles ou à l'école maternelle y est la plus faible. En outre, les temps d'accès aux collèges et lycées sont les plus élevés.

Bien que la densité de pédiatres comparativement à la population y soit plus faible,

les enfants consultent un peu plus souvent un pédiatre qu'ailleurs. Ils recourent toutefois moins souvent aux autres spécialistes (ophtalmologues, dentistes). Par ailleurs, le nombre de licences sportives délivrées pour cent enfants est parmi les plus élevés de l'ensemble des territoires. Les enfants arrêtent moins souvent l'école avant 18 ans et sont dans des classes moins chargées à l'école primaire. Enfin, les collégiens sont un peu plus souvent demi-pensionnaires que dans l'ensemble des territoires. ■

• • •  
**12.** La bonne accessibilité aux crèches et aux pédiatres peut s'expliquer par le faible nombre d'enfants résidant dans ces territoires. En effet, peu de places en crèches et de pédiatres suffisent à répondre aux besoins de ces enfants.

## POUR EN SAVOIR PLUS

- Outils cartographiques : [http://dataviz.drees.solidarites-sante.gouv.fr/conditions\\_de\\_vie\\_des\\_enfants/](http://dataviz.drees.solidarites-sante.gouv.fr/conditions_de_vie_des_enfants/).
- **Baccaïni, B., Lapasse (de), B., Lebeauvin, F. et Monso, O** (2014, septembre). Le retard scolaire à l'entrée en 6<sup>e</sup> : plus fréquent dans les territoires les plus défavorisés. *Insee-Depp, Insee Première*, 1512.
- **CGET** (2015). Qualité de vie, habitants, territoires. Rapport de l'Observatoire des territoires 2014.
- **Chaput, H. et Vergier, N.** (2017, mai). Déserts médicaux : comment les définir ? Comment les mesurer ? DREES, *Les Dossiers de la DREES*, 17.
- **Godefroy, P. et Lollivier, S.** (2014). Satisfaction et qualité de vie, Insee, *Économie et statistique*, 469-470.
- **Devalière, I., Briant, P. et Arnault, S.** (2011, mai). La précarité énergétique : avoir froid ou dépenser trop pour se chauffer. Insee, *Insee Première*, 1351.
- **OCDE** (2009). Comparaison du bien-être des enfants dans les pays de l'OCDE. Assurer le bien-être des enfants.
- **OCDE** (2017). Comment va la vie ?, Better life index.
- **Reynard, R.** (2016). La qualité de vie dans les territoires français. *Revue de l'OFCE*, 145(1), 33-48. doi:10.3917/reof.145.0033.
- **Reynard, R. et Vialette, P.** (2014, octobre). Une approche de la qualité de vie dans les territoires. Insee, *Insee Première*, 1519.
- **Stiglitz, J., Sen, A. et Fitoussi, J.-P.** (2009). Rapport de la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social.
- **Unicef** (2013). Équité entre les enfants : Tableau de classement des inégalités de bien-être entre les enfants des pays riches. Bilan Innocenti 13.

## LA DREES SUR INTERNET

Retrouvez toutes nos publications sur notre site

[drees.solidarites-sante.gouv.fr](http://drees.solidarites-sante.gouv.fr)

Retrouvez toutes nos données sur

[www.data.drees.sante.gouv.fr](http://www.data.drees.sante.gouv.fr)

Pour recevoir nos avis de parution

[drees.solidarites-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/publications/avis-de-parution](http://drees.solidarites-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/publications/avis-de-parution)

**Directeur de la publication :** Jean-Marc Aubert

**Responsable d'édition :** Souphaphone Douangdara

**Rédactrice en chef technique :** Sabine Boulanger

**Secrétaire de rédaction :** Fabienne Brifault

**Composition et mise en pages :** NDBD

**Conception graphique :** Julie Hiet et Philippe Brulin

**Pour toute information :** [drees-infos@sante.gouv.fr](mailto:drees-infos@sante.gouv.fr)

Reproduction autorisée sous réserve de la mention des sources •

ISSN électronique 1146-9129 • AIP 0001384